

## A lire attentivement, et à conserver toute l'année !

Afin de vous permettre de retrouver facilement toutes les informations importantes de la rentrée, nous avons rassemblé dans cette « lettre de rentrée » l'ensemble des renseignements utiles à la scolarité de votre enfant. Nous vous remercions de la lire avec attention.

Pour les familles nouvellement inscrites au collège, ce document a pour objectif de répondre aux principales questions pratiques et matérielles qui peuvent se poser en début d'année. Je vous rappelle l'importance de disposer de coordonnées familiales à jour ainsi que d'un accès internet fonctionnel. Nous vous remercions donc de signaler par écrit au secrétariat tout changement de situation administrative et de conserver soigneusement vos identifiants et mots de passe, indispensables pour accéder aux informations essentielles concernant la scolarité de votre enfant.

Les règles concernant la « pause numérique » ont été renforcées depuis la rentrée 2025, **les téléphones portables** doivent être mis de côté pendant toute la journée au collège, l'objectif étant de rendre cette mesure effective et respectée partout. Votre enfant n'a pas besoin de téléphone à l'école, un outil qui, finalement, engendre plus d'inconvénients que d'avantages.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente lecture et une très belle rentrée scolaire.


Delphine DELOFFRE  
Cheffe d'établissement  
collegecharlespeguy@eic-tourcoing.fr

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### 1- RENTRÉE : MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE

**Ce mardi 1<sup>er</sup> septembre, découverte de notre service de restauration pour tous les élèves de 6<sup>e</sup>.**

**Le repas de rentrée des 6<sup>e</sup> est obligatoire pour tous et offert !**

- 
- à 8h15 pour les 6<sup>e</sup> (sortie à 13h20 - pas de cours l'après-midi) ;
  - à 14h30 pour les 5<sup>e</sup> (sortie à 16h30 - pas de cours le matin) ;
  - à 9h30 pour les 4<sup>e</sup> et la classe Ouverture Internationale (sortie à 11h30 - pas de restauration, ni de cours l'après-midi) ;
  - à 14h30 pour les 3<sup>e</sup> (sortie à 16h30 - pas de cours le matin).

L'entrée se fait par la place du Théâtre. Les élèves apportent leur trousse, quelques copies et leur sac. Ils recevront leur carnet de correspondance et prendront connaissance de leur emploi du temps.

**ATTENTION : Présence obligatoire de tous les élèves le samedi 03 octobre matin à l'occasion du cross solidaire du collège.**

### 2- HORAIRES DES COURS

Matin : 7h55 à 12h05,  
Après-midi : 13h40 à 16h50 ou 17h50

Il n'y a pas de cours le mercredi après-midi et le samedi matin mais les élèves peuvent être convoqués pour une activité sportive, une manifestation du collège ou une sanction.

Une étude surveillée, facultative et payante, est assurée tous les soirs de 16h55 à 17h50 (tarif 150€ l'année)

**Entrées-Sorties :** Les entrées de 7h55, 8h30, 8h55 et 13h40 ainsi que les sorties de 12h05, 15h50, 16h50 et 17h50 se font exclusivement par la place du théâtre. Tout retard sera sanctionné.

### 3- FOURNITURES SCOLAIRES

Pour chaque classe, nous avons établi une liste de fournitures nécessaires. Les professeurs ont été invités à ne rien exiger d'autre, afin d'éviter toute dépense inutile. Sachez que beaucoup d'élèves ont tendance à présenter à leurs parents des demandes exagérées d'objets

qui ne sont pas nécessaires. Cela ne peut que créer des problèmes supplémentaires de perte ou de vol.

#### **Possibilité d'achat groupé des fournitures scolaires :**

Tous les élèves ont la possibilité d'acheter les fournitures scolaires par le biais de « LIVRES EN NORD ». Ce service supplémentaire et avantageux, proposé par l'A.P.E.L., **n'est pas obligatoire.**

Vous trouverez ci-joint une circulaire spécifique qui précise la marche à suivre.

### 4- MANUELS SCOLAIRES

L'Ensemble Scolaire EIC gère lui-même la distribution des manuels scolaires pour réduire la charge financière des familles. Tous les manuels scolaires sont prêtés **gracieusement** par l'établissement. Les élèves en sont responsables et invités à en prendre le plus grand soin. Une caution de **30,00 €** sera intégrée dans la facture annuelle et restituée, ou non, lorsque l'élève quittera le collège, selon l'état des manuels. Toute détérioration, perte ou vol **donne lieu à une facturation au coût réel avec un minimum de 15€ par livre abîmé ou perdu.**

Les fichiers de T.P. et d'exercices, qui ne peuvent être réutilisés l'année suivante, sont facturés aux familles et restent la propriété de l'élève.

#### **📅 Dates et heures de distribution aux élèves :**

La remise des livres et fichiers se fait avant la rentrée **uniquement pour les classes de 6<sup>e</sup>, soit le mercredi 26 Août, entrée via la Place du théâtre :**

- à 09h00 : nom de famille de A à J ;
- à 11h00 : nom de famille de K à Z.

**Pour les autres classes, livres et fichiers seront remis à l'enfant le jour de la rentrée.**

### 5- CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Chaque élève, dont le dossier administratif est complet, recevra d'office un exemplaire début du mois de septembre. Nous vous demandons de bien vouloir en faire des copies afin de bien garder l'original. Il est donc inutile d'en réclamer : ils ne peuvent être délivrés avant la rentrée !

### 6- TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les transports en commun sont gratuits pour les moins de 18 ans. Si votre enfant se rend au collège en transports en commun, il faut donc vous rapprocher de ILE-VIA, dès que possible afin de lui faire bénéficier d'une carte de transport. La carte Pass Pass est vivement conseillée pour permettre à votre enfant de multiplier les sorties scolaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, **le conseil général finance uniquement le transport scolaire** des collégiens en situation de Handicap. Pour toute nouvelle demande en ce sens ou de renseignements, merci de vous rapprocher de M<sup>me</sup> CROAIN. au 03.20.69.93.60 [vcroain@eic-tourcoing.fr](mailto:vcroain@eic-tourcoing.fr)

## 7- BOURSE ET AUTRES AIDES (A lire très attentivement)

Votre enfant peut bénéficier d'une bourse délivrée par l'Inspection Académique, si vos revenus ne dépassent pas 18 130€ (revenu fiscal de référence 2024) pour un enfant à charge (en attente des grilles pour 2026/2027).

Cette somme est majorée d'environ 4184€ pour chaque enfant à charge supplémentaire. A partir de la rentrée de septembre 2026, vous aurez le choix de l'étude automatique du droit à Bourse.

Si vous refusez, un dossier à compléter sera distribué à l'enfant, début septembre.

Si votre enfant est demi-pensionnaire, des aides peuvent lui être attribuées, sous conditions de ressources. Une circulaire sera remise à tous les élèves demi-pensionnaires, dès que l'information nous parviendra.

Nous vous demandons de suivre avec attention les échéances.

L'établissement ne peut être responsable du non-respect de celles-ci.

Responsable : M<sup>me</sup> Coppens au 03.20.69.93.59  
[ccoppens@eic-tourcoing.fr](mailto:ccoppens@eic-tourcoing.fr)

## 8- ASSURANCE ACCIDENTS

### Assurance « individuelle Accident »

Le contrat souscrit par l'établissement, auprès du courtier *Fec Assurances*, pour l'ensemble des élèves, couvre les risques d'accidents scolaires qui pourraient survenir à votre enfant au collège pendant toute l'année scolaire.

**L'indemnisation en frais médicaux intervient, s'il y a lieu, en complément des remboursements que vous pouvez obtenir de la Sécurité Sociale et/ou des éventuels organismes complémentaires auxquels vous adhérez**

### Que faire en cas d'accident ?

En cas d'accident corporel ou matériel (hors vestimentaire) et afin de préserver vos droits, vous devez accomplir les formalités suivantes :

- Prévenir immédiatement l'assistante sanitaire Mme Corinne MASSÉLIS, ☎ : 03.20.69.93.68 - @ : [cmasselis@eic-tourcoing.fr](mailto:cmasselis@eic-tourcoing.fr) qui se chargera de transmettre la déclaration d'accident à l'assurance.

Indiquer nom, prénom, date de naissance de l'élève, la date, heure et lieu de l'accident, les causes, les circonstances, siège et nature des lésions et si possible, les noms, prénoms et adresses des témoins et personnes impliquées dans l'accident

- Si l'enfant est responsable et/ou victime d'un accident, vous devez effectuer une déclaration auprès de votre propre assureur.

La compagnie Générali vous contactera personnellement afin de régler le dossier au mieux de vos intérêts.

### Responsabilité Civile de l'élève

La garantie responsabilité civile de l'élève est exclue des garanties que couvre le contrat de l'établissement. Cette garantie est souscrite par les parents / responsables. Celle-ci est comprise dans votre contrat Multirisque habitation. Nous vous recommandons de bien vous en assurer.

Aussi, l'usage d'un véhicule à moteur, quel qu'il soit, y compris les cyclomoteurs et trottinettes électriques, vous oblige à contracter personnellement, une assurance pour ce véhicule. Les accidents matériel et corporel (conducteur ou passager) résultant de l'usage du véhicule ne sont pas couverts par le contrat de l'établissement.

## 9- VOYAGES SCOLAIRES

Chaque année, les élèves du collège peuvent être amenés à participer à des voyages à l'étranger, à des séjours linguistiques ou à passer des examens.

**Une carte nationale d'identité ou un passeport (passeport obligatoire pour le Royaume-Uni) leur est alors demandé. Si votre enfant n'en possède pas, il faut effectuer les démarches dès maintenant. Le collège ne peut être tenu responsable de la non-possession ou la perte de la carte d'identité. Les sommes engagées seront perdues par la famille.**

**De plus, pour les voyages à l'étranger, vous devrez transmettre la copie d'une pièce d'identité du responsable légal.**

Afin d'étaler sur l'année scolaire la charge des voyages, une partie importante des frais correspondant aux sorties déjà prévues pour 2026/2027 apparaîtra sur la facture annuelle selon le niveau.

Les coûts des voyages avec nuitées sont trop importants pour être intégrés. Le cas échéant, d'autres sorties peuvent être à financer.

# LA VIE AU COLLEGE

## 1- UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Voici le nom des différents responsables que vous pouvez contacter pour toute question ou problème durant l'année :

- Cheffe d'établissement : Mme Deloffre ; [collegecharlespeguy@eic-tourcoing.fr](mailto:collegecharlespeguy@eic-tourcoing.fr)
- Directrice adjointe : Mme Delobeaup ; [cdelobeaup@eic-tourcoing.fr](mailto:cdelobeaup@eic-tourcoing.fr)
- Responsables de niveau :
  - 3<sup>e</sup> : M<sup>me</sup> Poiteau → [ipoiteau@eic-tourcoing.fr](mailto:ipoiteau@eic-tourcoing.fr)
  - 4<sup>e</sup> : M. Quint → [gquint@eic-tourcoing.fr](mailto:gquint@eic-tourcoing.fr)
  - 5<sup>e</sup> : M<sup>me</sup> Vanhove → [jvanhove@eic-tourcoing.fr](mailto:jvanhove@eic-tourcoing.fr)
  - 6<sup>e</sup> : M<sup>me</sup> Billaut → [ebillaut@eic-tourcoing.fr](mailto:ebillaut@eic-tourcoing.fr)
- Responsable SEGPA : Mme ALLEMAN → [galleman@eic-tourcoing.fr](mailto:galleman@eic-tourcoing.fr)
- Cadre éducatif : M. Hafi → [shafi@eic-tourcoing.fr](mailto:shafi@eic-tourcoing.fr)
- Animatrice en pastorale : Mme Daviaud → [ldaviaud@eic-tourcoing.fr](mailto:ldaviaud@eic-tourcoing.fr)
- Secrétariat : M<sup>me</sup> Decoopman : 03.20.69.95.33, [cdecoopman@eic-tourcoing.fr](mailto:cdecoopman@eic-tourcoing.fr)
- Service facturation : M<sup>me</sup> Nollet : 03.20.69.93.58
- Service bourses : M<sup>me</sup> Coppens : 03.20.69.93.59 ;
- Infirmerie : M<sup>me</sup> Masselis : 03.20.69.93.68

Tous les numéros de téléphone se trouvent dans le carnet de correspondance de l'élève, et, peuvent être consultés sur le site internet de l'établissement où se trouvent aussi les adresses électroniques (mails).

## 2- CONTRAT DE VIE SCOLAIRE

Sur notre site internet, un exemplaire du règlement intérieur appelé "*contrat de vie scolaire*" est à votre disposition. Les principaux extraits sont également insérés dans le carnet de correspondance que l'enfant devra toujours avoir avec lui. Ce document est essentiel et nous vous invitons à en prendre connaissance très régulièrement.

Nous souhaitons enfin rappeler 3 points pratiques :

- **Utilisation du garage** : L'utilisation du **garage est obligatoire** et les engins doivent obligatoirement **être cadenassés**.
- **Tenue des élèves en laboratoire ou atelier** : tous les élèves du collège doivent avoir une blouse blanche de coton pour les cours de Sciences Physiques, SVT, ainsi que pour l'enseignement technologique.
- **Tenue des élèves en EPS** : les élèves doivent obligatoirement avoir une paire de chaussures de sport, un tee-shirt, un short, un pull, et, un vêtement de pluie pour les activités extérieures. A proscrire les lacets non serrés, les chaussures à semelles hautes (danger d'entorses) et les semelles noires (traces au sol).

## 3- INFORMATIONS PAR INTERNET et SMS

Plébiscitée par de nombreux parents, la communication par mails, la consultation des notes, bulletins, absences et retards, ainsi que le cahier de texte de la classe et les différentes circulaires, se poursuivent sur le site :

[www.ecoledirecte.fr](http://www.ecoledirecte.fr)

Pour les familles nouvellement inscrites, les codes d'accès à ce site seront indiqués sur une circulaire, qui sera distribuée en début d'année scolaire. Sinon, le mot de passe est inchangé.

De nombreuses informations sont aussi disponibles sur le site du collège [www.collegecharlespeguy.fr](http://www.collegecharlespeguy.fr) que vous pouvez contacter également par mail : [collegecharlespeguy@eic-tourcoing.fr](mailto:collegecharlespeguy@eic-tourcoing.fr)

De plus, nous avisons les familles par SMS d'une absence non signalée. Le SMS vous renseigne sur la conduite à tenir.

**Il est donc indispensable que le numéro de téléphone portable à prévenir soit bien à jour. Merci d'informer le secrétariat de tout changement de coordonnées.**

## 4- ORGANISATION DU COLLEGE

De la classe de 6<sup>e</sup> à la classe de 3<sup>e</sup>, plusieurs options sont proposées :

- 6<sup>ème</sup> : LV2 Allemand ou Espagnol (2h30/semaine) ;

- 5<sup>ème</sup> : LV2 obligatoire en Allemand, ou Espagnol (les élèves des groupes bilangues poursuivent la langue choisie en 6<sup>°</sup>) ; Langues et Cultures de l'Antiquité – l'élève s'engage pour les 3 années (1h/semaine en 5<sup>ème</sup>) ;
  - 4<sup>ème</sup> : Langues et Cultures de l'Antiquité (2h/semaine) ; Classe Européenne Anglais en 1<sup>ère</sup> année (2h/semaine) ;
  - 3<sup>ème</sup> : Langues et Cultures de l'Antiquité (3h/semaine) ; Classe Européenne Espagnol en 2<sup>ème</sup> année (2h/semaine) ;
- Deux dispositifs de classes à horaires aménagés existent également : arts plastiques (CHAAP) et volley-ball.

Pour le volley, tout renseignement peut être pris directement auprès de M. Fortuna à l'adresse [cfortuna@collegecharlespequy.fr](mailto:cfortuna@collegecharlespequy.fr) qui répondra ou transmettra.

## 5- LES ABSENCES / LA PONCTUALITE

L'assiduité scolaire constitue une obligation légale pour les élèves. Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande auprès de l'établissement. **Toute absence doit être justifiée.**

En cas de maladie, la présentation d'un certificat médical est souhaitable au retour de l'élève en classe ; pour les autres cas, le motif devra être explicitement notifié sur la justification d'absence.

Nous vous rappelons que toute absence en dehors des périodes de vacances scolaires n'est pas autorisée. Toutes les absences injustifiées sont signalées à l'inspection académique.

Un élève qui serait trop absent hors certificat médical pourrait ne pas être réinscrit l'année suivante.

**Toute absence devra être rattrapée avant le retour en cours.** Cela peut correspondre à 7h de cours à rattraper par jour d'absence, c'est pourquoi, nous insistons sur le fait que les absences doivent rester **exceptionnelles** car elles sont **extrêmement** pénalisantes, afin de pouvoir garantir le suivi pédagogique de l'enfant.

La ponctualité fait partie des règles à respecter. **Tout élève doit être présent au collège au moins 10 minutes avant la sonnerie de début des cours.**

## 6- LA PASTORALE

Etablissement catholique d'enseignement, le collège Charles Péguy accompagne chaque élève dans sa vie chrétienne ou sa quête de sens. Sous la coordination de Louise Daviaud et d'une équipe dédiée (adultes de l'établissement et parents), nos propositions s'articulent autour de deux axes majeurs :

**1. La Catéchèse : Vivre sa Foi.** Cet axe s'adresse aux élèves souhaitant approfondir leur vie chrétienne à travers :

- Partage et réflexion : Des temps d'échange réguliers.
- Parcours sacramental : Préparation au baptême, à la première eucharistie et à la profession de foi (incluant une retraite de deux jours à Merville).
- Temps forts : Des événements marquants qui ponctuent l'année scolaire.

**2. La « Pasto pour tous » : Grandir ensemble.** Une démarche ouverte à tous pour transmettre des valeurs citoyennes et favoriser le vivre-ensemble :

- Solidarité : Mise en place d'actions d'entraide concrètes.
- Culture religieuse en 5e : Un cours obligatoire (1h tous les 15 jours) sous forme d'ateliers. Les élèves y découvrent la diversité des religions, leurs points communs et leurs différences pour mieux se respecter.

Rejoignez-nous ! L'équipe d'animation est ouverte à tous les membres de la communauté éducative. N'hésitez pas à vous manifester pour enrichir nos projets.

Responsable : Mme Louise DAVIAUD : [ldaviaud@eic-tourcoing.fr](mailto:ldaviaud@eic-tourcoing.fr).

## 7 EVARS

Tout au long de leur scolarité, vos enfants participent à un parcours appelé **EVARS**, pour **E**ducation à la **V**ie **A**ffective, **R**elationnelle et **S**exuelle. Ce programme, officiel et obligatoire, fait partie intégrante du projet de l'Éducation nationale et de celui de notre établissement. L'objectif ? Aider les élèves à mieux se connaître à comprendre les autres et à construire des relations respectueuses et équilibrées. Les thèmes abordés varient selon l'âge : estime de soi, respect, émotion, égalité filles-garçons, prévention et santé... Le tout présenté de manière adaptée et progressive, année après année. Les séances sont menées dans différentes matières et peuvent aussi être animées par des intervenants extérieurs agréés par l'Éducation nationale, en lien étroit avec les enseignants. EVARS, c'est donc un parcours pour apprendre à vivre ensemble, réfléchir, poser des questions et développer l'esprit critique dans un cadre bienveillant. Ces temps d'échanges font partie du temps scolaire, et chaque élève y participe. Nous vous remercions

pour votre confiance et votre soutien dans cette démarche qui contribue pleinement à l'épanouissement et à la formation de vos enfants.

## 8 SANTÉ

Il vous est demandé, en cas de souci de santé, de faire remplir par votre médecin traitant un **certificat médical déclarant votre enfant inapte à la pratique d'activités physiques et sportives**. Ce certificat sera à remettre au professeur d'EPS à la rentrée.

L'infirmierie, c'est du temps pour :

- La prise en charge des **urgences** ;
- Des actions **d'éducation à la santé et d'écoute** ;
- Des PAI : projets d'accueil individualisés, **scolarisation des élèves malades**.



L'infirmierie, ce n'est pas :

- Un cabinet médical qui se substitue au médecin de famille ; **Si votre enfant est malade, merci de consulter votre médecin** ;
- Un service où l'on peut se rendre si on est en mesure d'attendre la fin des cours ;
- Un lieu où l'on vient chercher un médicament.

Pour s'y rendre, il convient de **faire viser son carnet de correspondance par un adulte et de se présenter en vie scolaire qui donne son accord** par une double signature.

Le strict respect de ces règles nous permet d'assurer un service de qualité et de développer des actions d'éducation à la santé.

## 9 L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le midi et le mercredi après-midi, l'Association Sportive de l'EIC propose aux élèves différentes activités animées par les professeurs d'EPS en vue de participer aux compétitions scolaires inter-établissements dans le cadre de l'UGSEL, ceci dans les sports suivants : **athlétisme, badminton, basket-ball, gymnastique sportive, tennis de table, volley-ball, futsal et escalade (ajustements possibles à la rentrée)**.

Une participation **de 5 € par activité** est demandée afin de couvrir les frais de licence. L'assurance et les frais de transport sont pris en charge par l'Association Sportive Scolaire.

Les renseignements, horaires et modalités d'adhésion seront communiqués aux élèves en début d'année scolaire. Les séances débiteront en septembre.

Responsable : Monsieur Olivier Gallet.

Contact : le professeur d'E.P.S. de votre enfant.

## 10 L'ASSOCIATION DE PARENTS

Si nos établissements catholiques peuvent être de véritables communautés éducatives, c'est notamment grâce à la collaboration précieuse, à la présence dynamique et dévouée, de l'association de Parents et nous souhaitons qu'une très large majorité des parents y adhère ! La cotisation, qui est **annuelle et familiale**, s'élève à **16 €** et donne droit à l'abonnement « Famille et Education ».

Adresse mail : [apel.peguy@eic-tourcoing.fr](mailto:apel.peguy@eic-tourcoing.fr)

Ainsi donc, sauf si avant le **2 septembre** vous avez exprimé par **courrier ou par mail** à l'attention de Mme NOLLET ([nnollet@eic-tourcoing.fr](mailto:nnollet@eic-tourcoing.fr)) votre refus de cotiser, ou si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la facture annuelle fera apparaître **la cotisation à l'Association de Parents d'Elèves d'un montant de 16 €**. Si un aîné règle déjà la cotisation APEL, la cotisation pour l'enfant suivant sera de 4€.

## 11 DATES DES VACANCES & PONT 2025 – 2026

**Merci de respecter scrupuleusement ce calendrier**

- **Toussaint** : Vendredi 16 octobre 2026 après la classe, reprise le lundi 2 novembre 2026 ;
- **Noël** : Vendredi 18 décembre 2026 après la classe, reprise le lundi 4 janvier 2027 ;
- **Hiver** : Vendredi 19 février 2027 après la classe, reprise le lundi 08 mars 2027 ;
- **Printemps** : Vendredi 16 avril 2027 après la classe, reprise le lundi 03 mai 2027 ;
- **Ascension** : Mercredi 05 mai 2027 après la classe, reprise le lundi 10 mai 2027 ;
- **Début des vacances d'été** : Vendredi 2 juillet 2027

## 12 DATES A RETENIR POUR LE NIVEAU 3°

- **Stage** : du lundi 15 au vendredi 19 février 2027
- **Brevet blanc 1** : Les 10 et 11 décembre 2026
- **Brevet blanc 2** : Les 03, 04 et 05 mai 2027

### 1- A DEPOSER

**Au plus tard le 26 JUIN 2026**

- Copie des bulletins des trois trimestres si cela n'a pas déjà été fait
- La Fiche Individuelle de Liaison** (établissement privé) ou la **Notification de poursuite de scolarité - Décision** (établissement public)
- Coupon restauration (annexe bleue)
- Talon de l'A.P.E.L. (annexe orange)

### LE JOUR DE LA RENTREE au professeur principal

- Fiche santé (annexe jaune)

## REGLEMENT FINANCIER

### 1-TARIF DES SCOLARITÉS – CONTRIBUTIONS FAMILIALES

Afin que l'ensemble EIC reste accessible à tous et que le coût des scolarités ne soit jamais un obstacle à l'inscription ou à la réinscription d'un élève, **nous proposons aux familles des tarifs différenciés en fonction de votre quotient familial (QF) calculé à partir de votre avis d'imposition 2025.**

Ainsi donc, cinq tarifs sont proposés selon les revenus :

	$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence 2025}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$	<b>Scolarité sur 10 mois</b>
<b>Tarif A</b>	Moins de 6 000 €	33 € / mois
<b>Tarif B</b>	Entre 6 000 et 12 000 €	38 € / mois
<b>Tarif C</b>	Entre 12 000 et 18 000 €	44 € / mois
<b>Tarif D</b>	Entre 18 000 et 24 000 €	49 € / mois
<b>Tarif E</b>	Plus de 24 000 €	55 € / mois

#### Remarque :

- Ce tarif comprend les frais divers, frais couvrant la prime d'assurance, le dossier scolaire, le carnet de correspondance, l'entrée à la piscine, les photocopies, les frais d'examen blancs en 3<sup>ème</sup>...

#### Depuis la rentrée 2019 :

- Suite à une décision de l'enseignement catholique de Lille, une participation obligatoire s'ajoutera à votre contribution familiale pour faire vivre la solidarité dans les établissements. Elle s'élève à 23.30€ par an et par enfant.

### 2- RESTAURATION

Tous les élèves du collège doivent être inscrits soit comme externes, soit comme demi-pensionnaires.

Les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine (1 jour minimum, obligatoirement fixe).

Les élèves disposent d'une carte d'accès qui permet de contrôler que les repas pris correspondent au nombre et jour(s) choisi(s). En cas d'absence justifiée de plus d'une semaine, un remboursement peut être accordé sur demande écrite de la famille.

Sauf exception dûment justifiée, le choix de ce régime engage les parents pour l'année (sauf passage d'externe à ½ pensionnaire toujours possible).

**Remarque importante :** le prix annuel est calculé sur une base forfaitaire du nombre de repas prévus pour l'année. Les jours de stage en 3<sup>ème</sup> et les dates précises de cessation de cours sont bien sûr pris en compte. **Tout retard dans le paiement de la demi-pension peut entraîner la radiation du service de restauration.**

Voici les tarifs des formules de restauration proposés à tous les élèves de l'ensemble scolaire EIC :

⇒ **La demi-pension « complète » 4 ou 5 repas par semaine :** souhaitant alléger la facture de la demi-pension pour les élèves déjeunant chaque jour à l'EIC, nous proposons un tarif **forfaitaire** le plus bas possible basé sur **5,60€ le repas ;**

⇒ **la demi-pension 2 ou 3 repas par semaine :**

**Moins cher qu'à l'unité, le tarif forfaitaire se base sur 6,20€ le repas**

⇒ **La demi-pension 1 repas par semaine : 7,20€ le repas**

⇒ **Le repas exceptionnel pour les externes :**

Les élèves qui souhaitent prendre un repas occasionnellement doivent régler d'avance leur repas à l'accueil au prix de **7,50€ l'unité**. L'élève présente sa carte d'identité scolaire, lors de son passage au self.

Cette formule - plus onéreuse à l'unité qu'en ½ pension minimum 2 jours par semaine - est adaptée aux élèves qui prennent un repas au self de façon exceptionnelle.

### 3- MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation est annuelle. Cette facture vous sera transmise courant Octobre par votre enfant et des factures complémentaires seront établies au cours et à la fin de l'année scolaire pour régulariser d'éventuelles dépenses supplémentaires. La facture annuelle fera apparaître, selon votre choix, 2 possibilités (Les factures complémentaires ajusteront l'échéancier choisi) :

⇒ **1<sup>ère</sup> possibilité : paiement par prélèvement automatique**

Nous invitons avec insistance les familles à choisir cette formule qui est plus simple à gérer et évite les oublis :

➤ 10 prélèvements seront effectués à partir du 5 des mois d'octobre à juillet inclus. Le 1<sup>er</sup> prélèvement d'octobre sera de 90€ ; le montant des autres prélèvements correspondra au solde figurant sur la facture divisée par 9.

Attention : cela suppose de veiller à ce que le compte bancaire soit toujours provisionné à la date du prélèvement ! En cas de rejet par la banque, la formule serait immédiatement interrompue.

En cas de rejet bancaire, des frais vous seront facturés

⇒ **2<sup>e</sup> possibilité : paiement en une fois ou en quatre fois avant chaque début de vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps).**

Ce paiement peut se faire :

➤ **par chèque bancaire** envoyé par courrier ou déposé à l'accueil (ne pas oublier de porter au dos du chèque le numéro de compte commençant par 4111.....) ;

➤ **en espèces** uniquement à l'accueil contre un justificatif de règlement.

➤ **par carte bancaire**, en direct à l'accueil du 27 rue du dragon à Tourcoing ou à distance via votre espace internet EcoleDirecte.

**Compte tenu de la modicité de nos tarifs, il est impératif que les dates d'échéances soient respectées.**

En cas de rejet bancaire, des frais vous seront facturés

### 4- QUELQUES RÈGLES à respecter

➤ L'inscription d'un élève, son régime et le versement de la scolarité constituent un engagement pris pour la totalité de l'année scolaire. Seule une absence pour maladie de plus d'un mois et justifiée par certificat médical peut donner lieu à une réduction des frais de scolarité ;

➤ La facturation des frais de scolarité ne peut être interrompue que dans 2 cas précis : sanction d'exclusion d'un élève prise par l'établissement ou décision d'arrêt des études prise par la famille en accord avec la direction de l'établissement ;

➤ Pour les élèves boursiers, le montant versé par l'Inspection Académique est déduit du montant dû ;

➤ Aucun document officiel ou certificat de radiation ne pourra être délivré si la famille n'est pas en règle avec les services comptables ;

➤ Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> doivent obligatoirement passer le DNB même s'il s'agit d'un doublement.

➤ **En cas de problème, ne jamais hésiter à contacter le service financier, M<sup>me</sup> NOLLET ☎ : 03.20.69.93.58 ou à rencontrer Madame DELOFFRE, cheffe d'établissement.**